Les médecins au service de l'Ordre Nouveau (1941-1944): 2e partie

Les premiers pas d'un Ordre en plein tumulte

En collaboration avec Marc Verschooris, le Dr Yves Louis s'est plongé dans les archives à la recherche de l'origine de l'Ordre des médecins qui remonte à une période sombre de notre histoire, la Seconde Guerre mondiale. Dans cette seconde partie, les auteurs se penchent sur la mission qui était assignée à l'Ordre nouveau. Les médecins qui refusaient de s'y inscrire subissaient une terreur aveugle, sans parler des juifs qui en étaient carrément exclus.

La première partie de cette série consacrée à l'Ordre Nouveau (1941-1944) évoquait l'émergence d'un Ordre des médecins durant la guerre dans trois pays occupés, la France, la Hollande et la Belgique. La corporation, qui se substitua aux syndicats existants, devait se mettre entièrement au service de l'idéologie nazie. En Belgique, l'Algemeen Vlaams Geneesheren Verbond (AVGV) se rallia d'un seul homme au nouvel Ordre des médecins.

Il y avait dorénavant pour l'ensemble du pays un Ordre sur base corporatiste ayant deux Chambres indépendantes: une pour chaque région du pays avec le libre choix pour les médecins bruxellois. Chaque Chambre comptait cinq divisions provinciales.

A la tête de l'Ordre, se trouvait un dirigeant général qui était assisté par un remplaçant. Le secrétaire général du ministère des Affaires intérieures et de la Santé publique était habilité à les nommer et à les destituer. Le directeur général devait être le dirigeant d'une des deux Chambres, son remplaçant le dirigeant de l'autre Chambre. Seuls les dirigeants avaient un pouvoir effectif. Les conseils annexes disposaient seulement de pouvoirs consultatifs.

Mission

La «mission» du nouvel Ordre s'étendait sur trois domaines importants: réglementer la profession de médecin, garantir l'honneur et la discipline professionnels par la rédaction d'un codex de déontologie médicale et constituer un tribunal professionnel dans chacune des deux Chambres.

Dès mai 1941, des conflits entre le *Oberstabsartz* Holm et Frans Van Hoof, secrétaire trésorier de l'AVGV, étaient à l'ordre du jour. Derrière les coulisses, les Allemands demeuraient vigilants, comme le Dr Van Caekenberghe, administrateur de l'AVGV, l'écrivait à son confrère Gerard Iserbyt. Bien que Holm laissât entendre qu'il s'agissait d'une affaire belge, Van Caekenberghe fit savoir que «d'autres» tiraient les ficelles.

Pour sa candidature comme dirigeant de l'Ordre, Frans Daels pouvait compter sur l'appui de l'administration militaire allemande. Les deux leaders de l'AVGV, Libbrecht et Van Hoof, s'opposaient pourtant à sa candidature. En outre, l'université de Gand ne retenait pas la candidature de Daels comme nouveau recteur. Comme Mackensen, professeur invité à l'université, l'écrivait en août 1941, on cherchait un homme qui «*... soit politiquement acceptable et qui possède suffisamment d'initiative pour donner un visage à l'université (cela ne pouvait pas être Daels, qui est une figure trop contestée...)*». Pour le dirigeant de l'Ordre, la préférence de Romsée et de Libbrecht se portait sur les professeurs Nolf, Heymans et Elaut qui, soit déclinèrent l'offre, soit... n'entraient pas en ligne de compte.

«Heil Hitler»

Ce fut finalement Van Hoof qui, avec le support de l'Occupant, vint à la tête de l'Ordre des médecins. Il devient également le chef de la Chambre flamande. Son remplaçant était le docteur Dossin, un rexiste qui était en même temps chef de la Chambre des médecins. En février 1944, Dossin recevait la missive suivante: «*...Le Chef de Rex, SS Hauptsturmführer Léon Degrelle, remercie vivement Monsieur le docteur M. Dossin des marques de sympathie qu'il lui a témoignées à l'occasion de son retour au pays et de la haute distinction qui lui a été décernée par le Führer. Il y a été très fort sensible et lui adresse son très cordial souvenir...*» Van Hoof, quant à lui, remerciait pour sa nomination l'*Oberstabsartz* Holm avec un *wohlgemeintes Heil Hitler*. Le nouvel Ordre fut dominé par les mouvements collaborateurs et, en Flandre, il était entièrement entre les mains de l'AVGV. Pour trouver des candidats wallons «convenables», Libbrecht contacta Romsée qui chercha et trouva des candidats rexistes qu'il nomma.

Les arrêtés du Conseil qui allaient conduire à la nomination du dirigeant de l'Ordre et de son remplaçant furent seulement publiés le 6 mars 1942. Frans Van Hoof, membre protecteur des SS flamands, fut un anti-juif notoire. Ne respectant pas son serment d'assister toute personne, *il ne pouvait sentir aucun juif et il les chassa dehors*[1]. Une de ses premières tâches au sein de l'AVGV fut de reconsidérer entièrement la liste des médecins affiliés selon les critères aryens.

Le formulaire d'inscription obligatoire à l'Ordre comportait huit pages, deux questions ne laissant aucun doute quant à cette sélection: «Etes-vous concerné par les dispositions des arrêtés relatifs aux juifs de l'ordonnance du 28.10.1940 émanant du Commandant militaire pour la Belgique?» et «Où demeuriez-vous entre le 10 mai et le 1er septembre 1940?».

Dès le début de 1943, le formulaire d'inscription était aussi un élément attisant les disputes sans fin qui existaient déjà entre Van Hoof et Libbrecht.

Le numerus clausus

A la demande du ministère de l'Enseignement publique, il fut demandé à la faculté de médecine de l'Université de Gand d'émettre un avis concernant la surpopulation des facultés de médecine. Sans connaître le rôle précis que Frans Van Hoof, dirigeant de l'Ordre, avait dans cette affaire, le choix de l'université de Gand ne fut pas une surprise.

Une commission fut constituée sous la présidence du professeur Adriaan Martens, interniste, ancien activiste et membre du Vlaams Nationaal Verbond (VNV). Le professeur Martens était un des professeurs qui, tout comme d'autres membres du VNV, Raymond Speleers (professeur d'ophtalmologie) et Roger Soenen (professeur en étude des races et en biologie raciale), fut «réinstallé» avec le soutien de l'Occupant.

Lors de la réunion du 30 janvier 1943, la commission estima que le nombre d'étudiants en médecine devait être limité. Selon la commission, des règles simultanées devaient être instaurées comme par exemple un examen médical pré-universitaire, un examen psychotechnique couplé à une étude éthique (éthique du troisième Reich?) ainsi qu'une évaluation de la maturité. La commission estima que le numerus clausus était la solution à la surpopulation des facultés de médecine.

D'après la commission, il fallait chercher la cause de cette surpopulation dans la démocratisation des professions libérales. Selon le rapport du Conseil de la faculté de médecine, un bon médecin devait posséder une série de caractéristiques «*... de nature psychique, intellectuelle et morale...*». La nature de ces caractéristiques était, même en considérant l'esprit du temps, complètement ridicule, d'autant plus que celles-ci furent rédigées dans une atmosphère de terreur et de délation par des professeurs collaborateurs.

Terreur aveugle

En 1943, Van Hoof et Dossin n'hésitaient pas à faire appel à la magistrature belge en obligeant les médecins à s'affilier à l'Ordre. Ils remettaient aussi à l'autorité allemande des listes nominatives des médecins récalcitrants. Selon toute évidence, les médecins qui ne se faisaient pas inscrire étaient mis sur une liste noire. Ils risquaient ainsi que leur dispense du travail obligatoire en Allemagne leur soit retirée.

Le Dr Pierre-Marc Debersaques et son ami et confrère le Dr Raphaël Schotte faisaient partie de la section belge des services de renseignements français *Cohors-Asturies*. Ce service était dirigé par le mathématicien et philosophe français Jean Cavaillès. Durant la guerre, celui-ci faisait usage de ses contacts d'avant guerre dans le milieu universitaire belge. Le professeur Lameere était la cheville ouvrière de la section belge. Avec des contacts suivis dans les provinces de Liège et du Hainaut, le secteur gantois (Schotte et Debersaques) et le secteur anversois (le Dr Charles Andersen) furent très actifs.

Le Docteur Debersaques.

Debersaques, qui était attaché à la Commission d'assistance publique de Gand, fut réquisitionné le 9 mai 1943 pour l'*Organisation Todt* (O.T.). Son refus de s'inscrire à l'Ordre était certainement à la base de sa convocation. Le 21 mai, il recevait dans l'*O.T .-Oberbauleitung* à Loppem un ordre de marche pour le service médical de l'*O.T.-Dienststelle (Einsatzgruppe West)* à Paris. Le 25 mai, il y reçoit son *Marschbefehl* (ordre de marche) définitif avec comme destination l'*O.T.-Zentrale* à Berlin-Charlottenburg.

Buchenwald

Le Dr Debersaques se rendit chez le consul belge à Paris qui soulignait l'importance d'un entretien à Bruxelles avec Libbrecht. Ce dernier était disposé à intervenir auprès des Allemands. Il s'était déjà dans le passé opposé à la réquisition de médecins «rebelles» et lui-même, aussi bien que Van Hoof, s'est heurté aux Allemands à ce sujet.

Le Dr Debersaques demeura successivement au Fort du Hâ à Bordeaux puis au Frontstalag 122 à Compiègne (Oise). Au début du mois de novembre 1943, il fut envoyé à Buchenwald où il mourut le 24 décembre de la même année.

Yves Louis/Marc Verschooris

1. Lieven Saerens dans *Vreemdelingen in een wereldstad, p. 666* (trad. *Etrangers dans la Cité. Anvers et ses juifs 1880-1944, Bruxelles 2005).*